

PROFIL DE POSTE PERSONNEL BATIMENT spécialité Peinture, Placoplatre

Tous établissements

Libellé de la fiche métier de rattachement : Installation - Maintenance - Bâtiment
(www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr)

Code métier:

DIRECTION/SITE : Direction des Travaux, de l'Environnement et de la Sécurité (DTES)

SERVICE/POLE : Services techniques

IDENTIFICATION DU POSTE

N° de poste :

Grade : OP

Quotité de travail : 100%

Horaires et jours travaillés : Horaire de jour du Lundi au Vendredi 7h45 –16h + astreintes

Responsable(s) hiérarchique(s) : Responsable Service Technique

PRESENTATION DU SERVICE/POLE

La DTES assure la gestion technique, l'exploitation et la maintenance, ainsi que la conduite des projets de travaux neufs et de réhabilitation des 3 sites hospitaliers du CHU de Clermont-Ferrand.

Elle est organisée en 6 Départements techniques : génie civil, génie climatique, génie électrique, génie sécurité, management des énergies et maintenance. Elle comprend également un Département gestion et travaille en étroite collaboration avec le bureau des marchés.

Elle dispose d'un effectif de 150 agents sur site ou au sein de la Direction, pour mener à bien ses missions.

Elle assure la mise en œuvre des projets stratégiques en cours ou à venir, intégrés au Schéma Directeur Immobilier du CHU.

DEFINITION DU POSTE

Installation et maintenance des équipements général Bâtiment tous sites.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Maintenance tous corps d'états Bâtiment
- Spécialité Peinture Placoplatre

COMPETENCES REQUISSES

Connaissances en matières de :

- Peinture, Placoplatre,
- Habilitation électrique BO.

APTITUDES COMPORTEMENTALES

- Esprit d'équipe et sens du travail en commun,
- Rigueur, méthode,
- Prise d'initiatives en accord avec son encadrement,
- Rend compte des difficultés rencontrées à sa hiérarchie.

DIPLOMES OU EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

CAP, BEP BAC PRO Maintenance Bâtiment.

RELATIONS PROFESSIONNELLES FREQUENTES

Travailles-en étroite coordination avec les autres membres des équipes d'Entretien et les intervenants extérieurs.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

- Disponibilité en accord avec les contraintes du service hospitalier,
- Planification des congés en concertation avec les autres membres du service.